



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 septembre 2011 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2011-09-198
5556

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté en ajoutant le point 3.03 « **Déclaration concernant la procédure d'appel d'offres et l'attribution du contrat de vidanges des fosses septiques.** »

2011-09-199
5556

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 15 août 2011 et la session spéciale le 30 août 2011.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2011-09-200
5556

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 août 2011.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 4 425 m³, moyenne : 143 m³/jr
Les Buissons : 17 851 m³, moyenne : 576 m³/jr
Station de recherche : 02-08-11 au 02-09-11 25,2 m³
Camping de la Rive : 02-08-11 au 02-09-11 10,34 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 2, 16 et 30 août 2011



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Incendie : Entraide Pointe-Lebel 11 août 2011
Premiers répondants : 4, 15 et 24 août 2011
Formation : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2011-09-201
5557

CORRESPONDANCE:

Reçue :

- * Mme Marie-Lise Côté, directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -11-08-09- copie de l'avis gouvernemental transmis à la M.R.C. de Manicouagan par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- * M. Jean-Pierre Otis, directeur des opérations intégrées, ministère des Ressources naturelles et de la Faune -11-08-16- information sur la consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la création et au fonctionnement des forêts de proximité.
- * M. Pierre Aubé, ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire -11-08-26- information que la programmation de travaux révisés, présentée par la municipalité au mois d'août 2011, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Expédiée :

- * M. Richard Fournier, ville de Baie-Comeau -11-08-16- envoi de la résolution numéro 2011-08-180 selon laquelle le conseil accepte les états financiers 2010 du Transport adapté aux personnes handicapées préparés par la ville de Baie-Comeau.
- * M. Yvan Lévesque, Groupe-conseil TDA -11-08-16- envoi de la résolution numéro 2011-08-182 selon laquelle le conseil accepte de procéder la demande de paiement numéro 4, de l'entreprise Roland Munger Inc., pour les travaux terminés en date du 30 juin 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est, au montant de 153 363,74 \$.
- * M. Yvon Dufour, Entreprises Jacques Dufour et Fils Inc. -11-08-16- envoi de la résolution numéro 2011-08-183 selon laquelle le conseil accepte la soumission des Entreprises Jacques Dufour et Fils Inc. pour le pavage du nouveau tronçon de la rue Labrie Est, au montant de 220 473,92 \$, incluant les taxes.
- * M. Julien Camiré, Groupe-conseil TDA -11-08-16- envoi de la résolution numéro 2011-08-187 selon laquelle le conseil accepte l'offre de service du Groupe-conseil TDA pour la surveillance de travaux de remplacement de la fosse septique située sur la rue David, au coût de 18 706,49 \$, taxes incluses.
- * M. Bobby Miller, Enviro-Tech Manicouagan Inc. -11-08-16- envoi de la résolution numéro 2011-08-188 selon laquelle le conseil accepte la soumission d'Enviro-Tech Manicouagan inc., au montant de 227,29 \$, par unité, incluant les taxes, pour une période de deux ans, pour le transport et la vidange des fosses septiques résidentielles. Le montant total du contrat prévu pour les deux ans (622 unités) est de 141 364,38 \$, taxes



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

incluses.

- * Mme Nathalie Vibert, Service Canada -11-08-18- envoi de la demande de remboursement et le rapport d'activités dûment complétés dans le cadre du Programme « Emploi d'été Canada ».
- * M. André Pratte, Carrière Bob-Son inc. 11-08-31- envoi de la résolution numéro 2011-08-185 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Carrière Bob-Son inc., au montant de 74 050,11 \$, incluant les taxes, pour le remplacement de la fosse septique située sur la rue David.
- * M. Yves Durand, Firme Dessau -11-08-31- envoi de la résolution numéro 2011-08-193 selon laquelle le conseil mandate la firme Dessau pour la réalisation d'une étude de raccordement concernant deux nouveaux puits d'alimentation en eau potable, au coût de 6 950 \$, plus taxes.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

2011-09-202
5558

DECLARATION CONCERNANT LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

Le 18 mai 2011, la municipalité de Pointe-aux-Outardes a lancé un appel d'offres public visant à faire la vidange des fosses septiques de la municipalité, en demandant des propositions pour des contrats de deux ans ou de quatre ans.

L'appel d'offres est lancé via le système électronique d'appels d'offres (SEAO) tel que la municipalité est tenue de le faire selon l'article 935 du Code municipal.

Le 17 juin 2011, à 11 h, la directrice générale, devant témoin, procède à l'ouverture de l'appel d'offres public.

Après vérification des documents reçus, aucune soumission n'est conforme.

Le conseil municipal décide de retourner en appel d'offres public, toujours en demandant des propositions pour des contrats de deux ans ou de quatre ans.

Le 29 juillet 2011, à 10 h, la directrice générale, devant témoin, procède à l'ouverture des deux soumissions reçues.

La municipalité est tenue de vérifier la conformité des soumissions, selon l'article 7 du cahier des charges et devis spécial 2011-03. Après vérification, seulement une soumission est conforme.

À sa réunion tenue le 15 août 2011, le conseil municipal décide d'accepter la plus basse soumission conforme pour une durée de deux ans.

Le 6 septembre 2011, une publicité attribuée à Sani-Manic Côte-Nord est distribuée à la population de Pointe-aux-Outardes et est affichée dans différents points de service, alléguant que la municipalité veut charger aux citoyens 227 \$ pour la vidange de leur fosse septique, alors que Sani-Manic Côte-Nord fait la vidange pour 160 \$ par fosse.

Cette information laisse croire que le conseil municipal a erré dans l'attribution du contrat de vidanges des fosses septiques en choisissant délibérément de payer trop cher pour le service. La réalité est toute autre :



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- Le chiffre de 227 \$ représente le montant, taxes incluses, accepté par la municipalité pour la vidange des fosses septiques, dans le cadre d'un contrat d'une durée de deux ans.
- Le montant de 160 \$, avancé dans le dépliant publicitaire, représentait quant à lui, sans les taxes, le prix fixé par Sani-Manic Côte-Nord, mais à la signature d'un contrat d'une durée de quatre ans.
- Devant ces faits, le conseil municipal a expédié une lettre à Sani-Manic Côte-Nord demandant de se rétracter en raison des données erronées utilisées dans sa publicité.

En conclusion :

Le contrat attribué au plus bas soumissionnaire conforme, l'a été en vertu et dans le respect des lois et règles applicables, à un prix reflétant le marché pour ce genre de services.

Les citoyens paient déjà pour ce service via leurs comptes de taxes et n'auront aucune somme supplémentaire à déboursier pour la vidange de leurs fosses septiques en 2011. Le conseil se penchera sur le sujet pour 2012.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes est soumise à des règles très strictes en matière d'attribution de contrats.

La Municipalité ne peut déroger aux règles d'attribution de contrat pour avantager un des soumissionnaires, même si cela aurait pour résultat de faire épargner quelques sommes que ce soit.

Les entreprises qui consultent les documents d'appel d'offres et qui présentent des soumissions sont bien informées du fait des règles strictes, aux limites de la rigidité, que les autorités municipales sont tenues de respecter en matière d'attribution de contrat, règles qui sont les mêmes pour l'ensemble des municipalités du Québec.

L'administration et le conseil municipal ont le devoir de préserver la réputation et l'intégrité de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, y compris au chapitre de la fiscalité et de l'application des lois, de sorte que jamais la population n'aura à rougir devant des allégations de mauvaise gestion ou de malversation de la part de ses dirigeants.

En ce sens, l'administration et le conseil municipal entendent poursuivre sur la même voie, en gérant les finances de la municipalité et les fonds publics au meilleur de leurs capacités, avec une rigueur exemplaire et la plus grande transparence.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette déclaration.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2011-09-203
5559

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 12-09-2011.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

PRÉSENTATION DES RÉGLEMENTS

Aucun règlement.

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

2011-09-204
5560

CENTRAIDE CÔTE-NORD – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan en août 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan pour sa campagne de financement.

2011-09-205
5560

NOMINATION REPRÉSENTANTE – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2012

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Marielle Dionne afin de représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein du comité de travail pour planifier les activités et orientations de la semaine de l'action bénévole 2012 du Centre de bénévolat Manicouagan inc.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister aux rencontres.

2011-09-206
5560

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA SÉLECTION, À LA CRÉATION ET AU FONCTIONNEMENT DES FORÊTS DE PROXIMITÉ

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à participer à la consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la création et au fonctionnement des forêts de proximité qui aura lieu le 21 septembre 2011, à Baie-Comeau.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette consultation.

2011-09-207
5560

AIDE À L'ENTRETIEN – MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité avait convenue avec la maison des jeunes Le SQUAT en 2008 qu'elle aiderait à l'entretien de la maison des jeunes après sa construction, soit en défrayant certains coûts;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire s'engager à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la maison pour un montant n'excédant pas 5 000 \$/année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. pour un montant n'excédant pas 5 000 \$/année.



2011-09-208
5561

**COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE CÔTE-NORD – ASSOCIATION
DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au colloque annuel de la Zone Côte-Nord qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2011, à Havre Saint-Pierre, au coût de 160 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce colloque.

2011-09-209
5561

**FORMATION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU' une demi-journée de formation est prévue à Havre Saint-Pierre concernant le code d'éthique des employés municipaux, lors du colloque annuel qui se tiendra le 29 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU' il y aura une journée de formation à Baie-Comeau, le 28 octobre 2011, concernant la gestion des documents électroniques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à ces deux journées de formation de la ADMQ, au coût de 360 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ces journées de formation.

2011-09-210
5561

SÉMINAIRE PGMEGAGEST 2011

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mmes Dania Hovington et Marielle Dionne à participer à une session annuelle de formation Web de PGMegaGest au mois de novembre 2011, au coût de 250 \$, plus taxes.

2011-09-211
5561

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2011

CONSIDÉRANT QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice est « Nouveau regard sur la justice », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes proclame la semaine du 13 au 20 novembre 2011, la Semaine de la justice réparatrice.

2011-09-212
5562

DON – COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE 2011

CONSIDÉRANT

les 2 jours de festivités qui ont été organisés par le comité de la fête nationale de Pointe-aux-Outardes, les 23 et 24 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire remettre un don de 2 000 \$ au comité de la fête nationale pour l'organisation des 2 jours de festivités;

CONSIDÉRANT QUE

des dépenses du comité ont été payées par la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 1 532,62 \$, au comité de la fête nationale pour l'organisation des 2 jours de festivités qui ont eu lieu les 23 et 24 juin dernier.

2011-09-213
5562

DON – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ 2011

CONSIDÉRANT QUE

l'événement Randonnée Vélo Santé 2011 s'est tenu du 26 au 28 août 2011 et a fait un arrêt à Ragueneau;

CONSIDÉRANT QUE

la Randonnée Vélo Santé 2011 visait à recueillir des fonds afin de permettre l'acquisition d'équipements qui permettront le développement des pratiques et l'amélioration des soins dispensés pour le Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 250 \$ à la Fondation du centre hospitalier régional de Baie-Comeau dans le cadre de la Randonnée Vélo Santé 2011.

2011-09-214
5562

DEMANDE DE PAIEMENT #5 – RELOCALISATION D'UN TRONÇON DE LA RUE LABRIE

CONSIDÉRANT

la demande de paiement #5 et la réception provisoire de travaux de l'entrepreneur Roland Munger inc. concernant les travaux terminés en date du 17 août 2011, pour la relocalisation d'un tronçon de la rue Labrie;

CONSIDÉRANT QU'

il s'agit de la réception provisoire des travaux, la retenue de garantie est réduite de 10 à 5 %;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QUE

le Groupe-conseil TDA recommande la réception provisoire des travaux, en date du 17 août 2011, et recommande le paiement de la somme de 32 233,97 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #5 de l'entrepreneur Roland Munger inc. pour les travaux terminés en date du 17 août 2011 concernant la relocalisation d'un tronçon de la rue Labrie. Le montant à payer avec une retenue de 5 % du coût des travaux est de 32 233,97 \$, taxes incluses.

2011-09-215
5563

NOMINATION – ÉLUE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Chantal de Verteuil, élue responsable des questions familiales pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes, suite au retrait de M. Julien Normand.

2011-09-216
5563

RAPPORT – RÉPARATION DE L'ENROCHEMENT DE LA RUE LABRIE OUEST ET AU RUISSEAU AU 370, RUE LABRIE

CONSIDÉRANT QUE

des tempêtes sont survenues les 5 au 7 décembre 2010 et en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE

ces tempêtes ont occasionné des bris à l'enrochement de la rue Labrie Ouest et au quai municipal;

CONSIDÉRANT QU'

après vérifications, il y a eu des bris à l'exutoire d'un cours d'eau près d'une résidence à l'extrémité Est de la rue Labrie et, au Parc Nature près du bâtiment sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec a établi un Programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres tel qu'en fait foi le décret no 113-2011;

CONSIDÉRANT QUE

pour se prévaloir de ce programme d'aide financière, nous devons faire connaître les dommages subis au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE

le rapport préparé par le Groupe-Conseil TDA, les dommages et les coûts de réparation suite à ces tempêtes, a pour objectif d'obtenir des subventions auprès du ministère de la Sécurité publique et de vérifier la possibilité de pouvoir réaliser des travaux de réparation d'urgence sans être assujetti aux études d'impacts environnementaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, d'acheminer au ministère de la Sécurité publique, le rapport préparé par le Groupe-Conseil TDA, concernant les dommages et les coûts de réparation de l'enrochement de la rue Labrie Ouest, au quai municipal, l'exutoire d'un cours d'eau près d'une résidence à l'extrémité Est de la rue Labrie et, au Parc Nature près du bâtiment sanitaire, suite aux tempêtes survenues en décembre 2010 et mai 2011.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

2011-09-217
5564

TRAVAUX D'ENTRETIEN - RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT QUE

des travaux de nivelage doivent être effectués sur la partie en gravier de la rue de Baie-Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT

le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. afin de réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. pour le nivelage sur la partie en gravier de la rue de Baie-Saint-Ludger, au coût de 150 \$/heure, pour environ 5 heures par nivelage. Il est également résolu de faire 3 nivelages d'ici la fin de l'année pour un total de 2 250 \$, plus taxes.

2011-09-218
5564

RÉPARATIONS – PATINOIRE

CONSIDÉRANT QU'

il faut procéder à l'achat de 2 filets de 6 pieds de haut par 100 pieds de large;

CONSIDÉRANT QU'

il faut procéder à l'achat et l'installation de 15 poteaux pour ancrer les bandes de patinoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de :

- 2 filets de 6 pieds X 100 pieds au coût de 1 441,75 \$, taxes incluses, auprès de Distribution Sports Loisirs;
- 15 poteaux au coût de 341,78 \$, taxes incluses, auprès de Fabrication Fransi.

2011-09-219
5564

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de nommer M. François Girard au titre de maire suppléant pour la période du 13 septembre au 14 novembre 2011.

2011-09-220
5564

AFFAIRES NOUVELLES

ACHAT PNEUS – CAMION 1 TONNE

CONSIDÉRANT QU'

il faut procéder à l'achat de 6 pneus pour le camion 1 tonne;

CONSIDÉRANT

les 3 soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 6 pneus pour le camion 1 tonne auprès d'Atelier de pneus Garo et ce, au coût de 1032,16 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

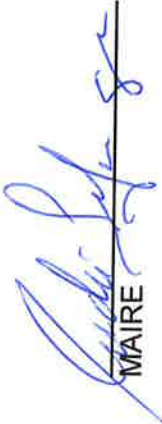
M. le maire invite la population à poser des questions.

2011-09-221
5565

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 20.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE





**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**